Service de l'Information Aéronautique
DSNA

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tél : 05 57 92 57 97 ou 57 95
e-mail : sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

SUP AIP 089/19

Date de publication : 21 MAR

Objet : Création de 2 zones réglementées temporaires (ZRT) à MIMIZAN pour de l'activité parachutage avec dérive sous voile

En vigueur : Du lundi 8 au jeudi 18 avril 2019

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Mimizan LFCZ, Biscarrosse Parentis LFBS

ZRT MIMIZAN ALPHA et BRAVO

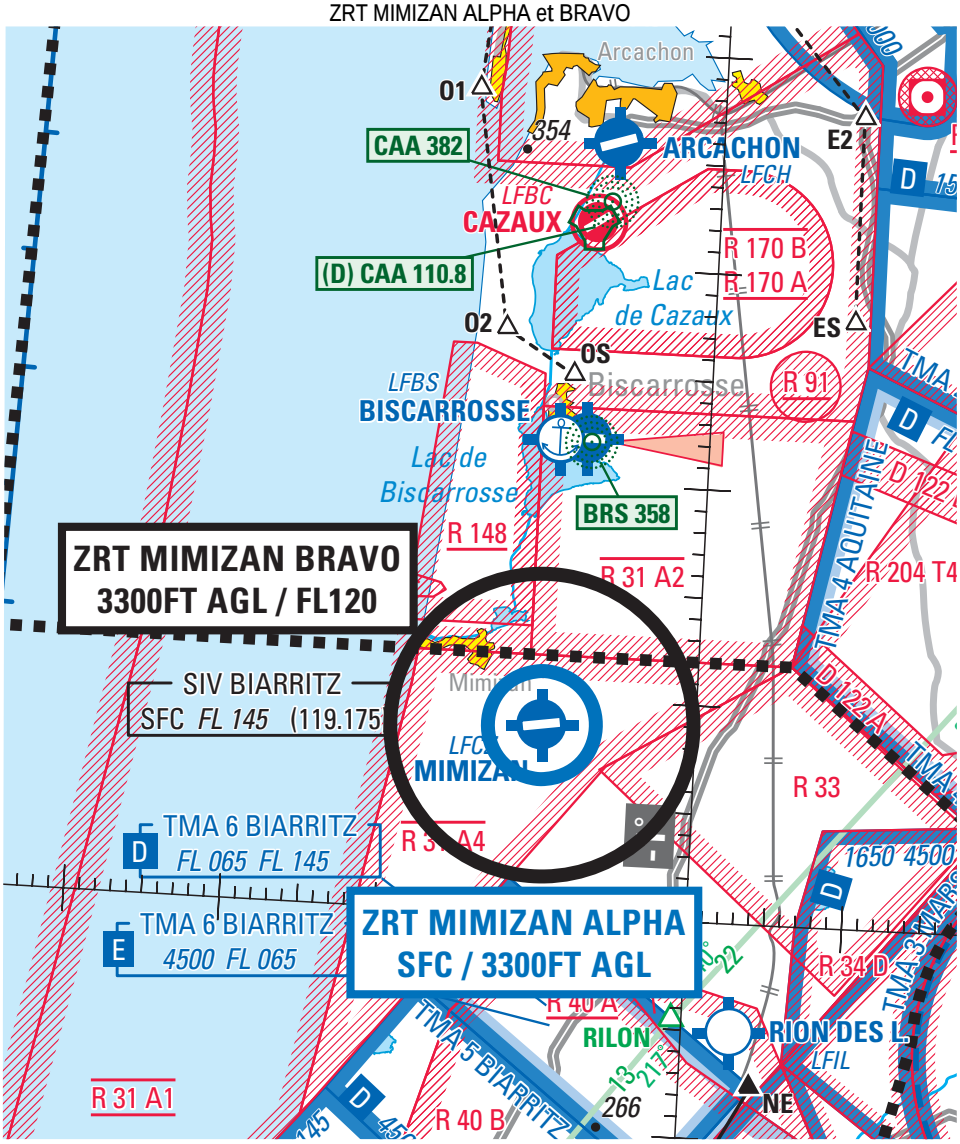

ACTIVITE
Parachutage avec dérive sous voile.

DATES ET HEURES D'ACTIVITE
ZRT MIMIZAN ALPHA et MIMIZAN BRAVO ACTIVABLES : Du 08 au11 et du 15 au 18 avril 2019 : 08h00 - 21h30

ORGANISME GESTIONNAIRE
HORAIRES ATS CAZAUX : Cazaux Approche (CMC Cazaux) HORS HORAIRES ATS CAZAUX : Responsable activité parachutage

FR
© SIA

INFORMATION DES USAGERS
Activité réelle connue de :
CAZAUX APP : 119.600 MHz BIARRITZ INFO : 119.175 MHz AQUITAINE INFO : 120.575 MHz PYRENEES INFO : 126.525 MHz (hors horaires ATS Biarritz)

STATUT
Zones réglementées temporaires (ZRT) qui se substituent aux portions d'espaces avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION
HORAIRES ATS CAZAUX : CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour : - les aéronefs ayant reçu l'autorisation de Cazaux Approche, - les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions sur notification auprès de Cazaux Approche. HORS HORAIRES ATS CAZAUX : CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions sur notification auprès du responsable d'activité parachutage (tél : 06.80.62.15.40).

SERVICES RENDUS
CAM : Contrôle (uniquement pendant les horaires ATS Cazaux), information de vol et alerte. CAG : Information de vol et alerte.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES	
ZRT MIMIZAN ALPHA	ZRT MIMIZAN BRAVO
Limites latérales cercle de 2.50nm de rayon centré sur 44°08'45.00" N,001°09'53.00" W	Limites latérales cercle de 7.00nm de rayon centré sur 44°08'45.00" N,001°09'53.00" W
Limites verticales SFC / 3300FT AGL	Limites verticales 3300FT AGL / FL120

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES
L'activité aéromodélisme AEM 9146 Mimizan Aérodrome sera effectuée en coordination avec le responsable de l'activité parachutage

ORGANISMES A CONTACTER	
Avant l'activité:	Pendant l'activité :
Cazaux Approche : Téléphone : 05.57.15.51.80 / 05.56.22.99.11	Cazaux Approche : Téléphone : 05.57.15.51.80 / 05.56.22.99.11
Responsable activité parachutage : Téléphone : 06.80.62.15.40	Responsable activité parachutage : Téléphone : 06.80.62.15.40

© SIA